

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

**Département  
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 18.12.2025  
Convocation faite  
Le 04.12.2025**

**EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

**Séance du 10 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix décembre 2025 à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération  
N°2025-12-231**

**Mise en œuvre des mesures  
du plan Vigipirate au sein  
des bâtiments de la  
Communauté de Communes  
Ardenne Rives de Meuse**

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHÉUX (jusqu'au point n°2025-12-243), M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Eric GOZZI (Représentant M. Patrice. PRINCE), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX, M<sup>mes</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Eric GUERINY, M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT, Jennifer PECHÉUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à partir du point n°2025-12-244), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Patrice PRINCE (Représenté par M. Eric GOZZI), Jean GUION (Pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M<sup>mes</sup> Evelyne LAHAYE (pouvoir à M<sup>me</sup> Brigitte DUMON), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Considérant le courrier en date du 26 mars 2024 de la Préfecture des Ardennes rappelant, à nouveau, à la Communauté de Communes l'intérêt de maintenir une vigilance accrue suite à la remontée de la menace terroriste et à l'élévation de Vigipirate au niveau « Urgence Attentat »,

Considérant la note interne n°13-2024 exposant les éléments visant à remédier aux éventuels manquements à la sécurité de tous,

Considérant la première sensibilisation faite auprès des agents sur le contrôle des livraisons et l'arrivée de plis, pour relayer tout comportement suspect en la matière ou sur les sites sensibles que sont les crèches,

Considérant les constats suivants ayant pu être relevés :

- le déploiement partiel des registres de présence ;
- l'absence d'accompagnement des prestataires lors de livraisons et d'installation de matériels ;
- peu d'agents ont pu bénéficier d'une information sur l'outil d'apprentissage en ligne ;
- la vigilance diminue au fur et à mesure que le message s'éloigne des pensées ;
- initié par les services, la politique globale « Vigipirate » n'a pas été validée par l'assemblée délibérante.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** la mise en place d'un registre des visiteurs obligatoire (entrée et sortie) dans tous les bâtiments administratifs et techniques pour toutes les interventions de prestataire, tous les rendez-vous et réunions ouvertes au public y compris le Conseil de Communauté étant précisé que les réunions bénéficiant d'une feuille d'émargement pourront dispenser les personnes de remplir le registre,

\* **approuve** de déployer dans tous les bâtiments communautaire un affichage adapté sur le plan Vigipirate,

\* **approuve** de sensibiliser les agents, les élus et les administrés au plan Vigipirate via les outils de communication à disposition de la Communauté de Communes et les outils numériques mis à disposition par l'Etat.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

